

Finances fédérales 1955

Jacques Parizeau

Volume 32, numéro 1, avril-juin 1956

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1002775ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1002775ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Parizeau, J. (1956). Finances fédérales 1955. *L'Actualité économique*, 32(1), 121–131. <https://doi.org/10.7202/1002775ar>

dites et une pratique plus serrée du principe de liquidité permettrait à ces institutions d'engager une plus forte partie de leurs fonds dans des prêts à court terme pour les sociétaires. Elles rendraient ainsi plus de services à plus de membres emprunteurs et accroîtraient leurs bénéfices, au profit de l'ensemble des membres.

Sans doute, y a-t-il lieu de tenir compte du fait que les caisses populaires sont, comme leur nom l'indique, des institutions populaires, souvent administrées par des hommes ayant plus de bonne volonté que de connaissances techniques. Dans ces conditions, la pratique du fort portefeuille obligataire, plus fort que dans les banques capitalistes en fonctionnement normal, est vraisemblablement sage. Mais cela ne justifie pas d'en rester là et de priver les sociétaires de services qui pourraient leur être procurés avec leur propre argent, tant sous forme de prêts plus nombreux, d'intérêt plus élevé sur leurs dépôts ou de bonis plus fort sur leur capital, comme éventuellement de ristournes sur l'intérêt payé à l'emprunt. Ce qui, peut-être, ne doit pas être fait au niveau local devrait l'être au niveau régional, ou provincial. Il est facilement concevable que chaque centrale régionale organise un service de finance à court terme, pour lequel elle obtiendrait l'argent nécessaire en vendant ses propres obligations (à haut rendement et avec ristourne supplémentaire en fin d'exercice) aux caisses locales. Nos caisses populaires se verraient ainsi mises en mesure d'arracher les gens du peuple aux requins de la petite finance, leur permettant de réaliser d'importantes économies, tout en accroissant considérablement le rendement moyen actuel des fonds déposés dans ces institutions.

François-Albert ANGERS

Finances fédérales 1955 Le livre blanc déposé au moment du discours du budget par le ministre des finances reflète bien le revirement qui s'est opéré dans l'économie canadienne en 1955. En avril de cette année-là, le ministre prévoyait un déficit de 160 millions de dollars. À la fin de l'année fiscale le déficit est inférieur au tiers de ce montant. Et cette réduction du déficit prévu s'est faite en dépit des réductions d'impôts annoncées en 1955 dont les plus marquantes portaient sur l'impôt sur le revenu (réduction effective d'un point sur toute

l'échelle), sur l'impôt des sociétés (réduction du taux d'impôt de 49 à 47 p.c. sur les bénéfices dépassant 20,000 dollars) et sur la taxe d'accise sur les automobiles (de 15 p.c. à 10 p.c.).

En définitive les recettes budgétaires se sont accrues de 287 millions alors que les dépenses ne s'accroissaient que de 157 millions, comme il est indiqué au Tableau I.

Tableau I

	Recettes en millions	Changement par rapport à l'année précédente	Déboursés en millions	Changement par rapport à l'année précédente
1948-49	2,771	—	2,176	—
1949-50	2,580	-191	2,448	+272
1950-51	3,113	+533	2,901	+453
1951-52	4,007	+894	3,757	+856
1952-53	4,585	+578	4,660	+903
1953-54	4,689	+104	4,689	+ 29
1954-55	4,414	-275	4,582	-107
1955-56	4,701	+287	4,740	+157

Il s'est donc opéré au cours de la dernière année fiscale un revirement important. Non seulement les recettes et les déboursés n'ont pas diminué comme le ministre des finances l'avait prévu en avril 1955, mais ils se sont accrues d'une façon sensible et sont à leur plus haut niveau d'après-guerre.

On constatera que les chiffres du tableau I ne coïncident pas avec ceux des estimés présentés en Chambre. Depuis quelques années, en effet, on a pris l'habitude dans cette chronique, d'incorporer aux recettes et aux déboursés budgétaires les recettes fiscales et les déboursés de la caisse de sécurité de la vieillesse. Les raisons de cette modification à l'ordre des comptes ont déjà été exposées¹.

Il ressort du tableau II que près des deux-tiers de l'accroissement des revenus sont dus à l'augmentation des rentrées des droits de douane et de la taxe générale de vente, dont les taux n'ont pas été changés, ou à peine changés dans le budget de 1955, et qui reflètent donc intégralement le relèvement de l'activité économique. Au contraire, dans le cas de l'impôt sur le revenu des particuliers, la légère baisse des taux est compensée par la hausse des revenus, si bien que les rentrées restent à peu près inchangées.

1. *L'Actualité Économique*, octobre-décembre 1955, pp. 458-459.

Tableau II
Recettes budgétaires fédérales et déficits, 1951-52 à 1955-56¹

(en millions de dollars)

	1951- 1952	1952- 1953	1953- 1954	1954- 1955	1955- 1956	Diffé- rence 1956 sur 1955
Recettes fiscales						
Impôts sur les revenus:						
Particuliers ²	975.8	1,225.3	1,278.4	1,284.3	1,282.5	- 1.8
Sociétés commerciales ³	1,132.7	1,276.9	1,246.8	1,066.6	1,088.2	+ 21.6
Intérêts, dividendes, etc.....	55.0	53.7	53.8	61.3	67.0	+ 5.7
Excédent des bénéfices.....	2.4	—	—	—	—	—
Total.....	2,165.9	2,555.9	2,579.0	2,412.2	2,437.7	+ 25.5
Impôts sur les successions.....	38.2	38.1	39.1	44.8	75.0	+ 30.2
Droits de douanes.....	346.4	389.4	407.3	397.2	475.0	+ 77.8
Taxe générale de vente ³	611.5	707.8	734.1	715.3	800.0	+ 84.7
Droits d'accise:						
Spiritueux, malt et bière.....	120.9	127.7	133.0	130.1	140.2	+ 10.1
Cigarettes, cigares et tabac.....	100.7	116.9	97.0	100.8	108.6	+ 7.8
(-) remboursements.....	- 3.7	- 3.3	- 3.3	- 4.4	- 3.8	- 0.6
Total.....	217.9	241.3	226.7	226.5	245.0	+ 18.5
Taxes d'accise:						
Cigarettes, cigares et tabac.....	106.3	102.6	113.2	114.5	122.5	+ 8.0
Automobiles, pneus, etc.....	100.9	89.9	106.1	81.8	81.0	- 0.8
Téléviseurs, radios, lampes et phonos.....	8.3	10.7	16.8	21.5	23.0	+ 1.5
Bonbons, gomme à mâcher, boissons gazeuses.....	30.7	24.9	24.5	18.1	17.9	- 0.2
Autres.....	66.3	50.5	37.0	16.9	16.5	- 0.4
(-) remboursements.....	- 13.7	- 2.9	- 1.6	- 0.8	- 0.9	+ 0.1
Total.....	298.7	275.7	296.0	252.0	260.0	+ 8.0
Taxe sur les primes d'assurances.....	4.8	12.4	13.8	14.5	15.0	+ 0.5
Autres recettes fiscales.....	0.8	0.7	0.7	1.0	1.0	—
Recettes non fiscales						
Revenus de placement.....	123.0	125.5	152.1	134.0	147.0	+ 13.0
Recettes postales.....	104.6	111.9	111.0	131.3	136.8	+ 5.5
Autres recettes non fiscales.....	95.5	125.8	129.6	84.7	108.6	+ 23.9
Total.....	323.1	363.2	392.7	350.0	392.4	+ 42.4
Recettes Totales³.....	4,007.3	4,584.5	4,689.4	4,413.5	4,701.1	+287.6
Déficit.....	—	75.9	—	169.3	38.7	

1. Source: Documents budgétaires, publiés en annexe aux discours sur le budget.

2. À cause de l'arrondissement des chiffres, le total indiqué peut varier légèrement avec le total réel.

3. Y compris la partie versée à la caisse de sécurité de la vieillesse.

Tableau III

Dépenses budgétaires fédérales et excédents, 1951-52 à 1954-55¹

(en millions de dollars)

	1951- 1952	1952- 1953	1953- 1954	1954- 1955	1955- 1956	Diffé- rence 1956 sur 1955
Dette publique.....	531.0	464.9	495.7	502.3	512.9	+ 10.6
Intérêts sur la dette.....	432.4	451.3	476.1	477.9	490.9	
Subventions aux provinces.....	127.2	338.8	341.0	359.0	352.1	- 6.9
Indemnités en vertu des accords fiscaux.....	100.6	313.0	316.0	334.7	328.6	
Défense nationale ²	1,446.5	1,971.2	1,853.8	1,684.9	1,756.6	+ 71.7
Santé et bien-être:						
Pensions aux vieillards, aveu- gles, invalides.....	159.3	345.2	362.1	377.4	395.9	
Allocations familiales.....	320.5	334.2	350.1	366.5	382.4	
Assurance-chômage ³	53.9	56.2	57.9	60.0	61.0	
Subventions à l'hygiène.....	24.3	27.3	29.2	31.6	33.5	
Anciens combattants.....	216.0	241.4	238.7	240.1	249.1	
Autres.....	21.1	22.9	28.0	28.6	30.9	
Total.....	795.1	1,027.2	1,066.0	1,104.2	1,152.8	+ 48.6
Ressources et développement:						
Pêcheries.....	8.7	10.8	9.3	11.2	12.6	
Agriculture.....	67.1	106.7	108.4	81.8	88.1	
Mines et relevés techniques....	27.8	29.7	38.5	43.7	39.5	
Nord canadien et ressources nationales.....	17.4	19.5	19.1	20.2	25.8	
Conseil national des recherches ⁴	25.1	28.3	28.1	30.7	35.8	
Total.....	146.1	195.0	203.5	187.6	201.8	+ 14.2
Travaux publics.....	91.9	97.9	115.0	130.8	140.0	+ 9.2
Transports et communication:						
Postes.....	98.0	105.6	113.6	123.6	126.5	
Services de transport.....	81.7	98.6	109.3	122.2	127.8	
Total.....	179.7	204.2	222.9	245.8	254.3	+ 8.5
Autres départements et dépenses:						
Affaires extérieures.....	37.6	39.3	45.7	43.8	45.4	
Justice et gendarmerie.....	41.4	46.1	48.8	51.9	54.8	
Perception des impôts.....	45.8	47.3	49.9	55.0	56.7	
Citoyenneté et immigration....	23.2	23.6	25.5	28.0	32.7	
Finances.....	20.9	22.7	23.1	24.2	28.9	
Commerce.....	21.8	16.5	16.5	17.5	37.3	
Radio-Canada.....	8.3	8.2	25.0	29.2	31.2	
Contribution à la caisse des pensions ⁵	110.9	38.8	54.4	37.4	31.5	
Réserves pour pertes sur ventes d'actifs.....	75.0	75.0	50.0	—	—	
Entreprises de l'État.....	18.2	5.3	8.7	37.0	7.9	
Divers.....	36.7	38.4	43.7	44.2	42.9	
Total.....	439.8	361.2	392.3	368.2	369.3	+ 1.1
Dépenses totales.....	3,757.3	4,660.4	4,639.4	4,582.8	4,739.8	+ 157.0
Excédents.....	251.6	—	—	—	—	

1. Source: *Documents budgétaires*, publiés en annexe aux discours annuels sur le budget.

2. Comprend les dépenses du ministère de la Production de défense.

3. Ne comprend que la participation du gouvernement fédéral, à l'exclusion des cotisations.

4. Comprend la Commission de Contrôle de l'Énergie Atomique.

5. Comprend, en plus des versements ordinaires, des versements exceptionnels de 98 millions en 1951-52, de 25 millions en 1952-53 et de 38 millions en 1953-54, pour réduire le déficit de la caisse de retraite.

À première vue, il semblerait que l'accroissement des profits des compagnies a été tel qu'en dépit de la chute des taux d'impôts les rentrées se sont accrues. Mais cette augmentation est très sous-estimée. En effet, la loi de l'impôt sur le revenu exige des sociétés commerciales des acomptes mensuels dont les neuf premiers peuvent être calculés à partir des profits imposables de l'année précédente¹. Les profits de 1954 étant largement inférieurs à ceux de 1955, les rentrées d'impôts en 1955 sont très inférieures à ce qu'elles devraient être. En 1956, les rentrées d'impôts sur les sociétés s'accroîtront donc brusquement.

Pour ce qui est de la taxe d'accise sur les automobiles, la réduction d'un tiers dans le taux de l'imposition a été compensée par l'accroissement des ventes d'automobiles.

Parmi les autres mouvements des recettes, on remarquera la hausse étonnante de 30 millions de dollars du produit de l'impôt sur les successions. Elle n'est due qu'à la mort de quelques individus très riches. Une autre recette exceptionnelle de 30 millions de dollars est due au remboursement de dépenses antérieures à l'occasion de contrats de fournitures d'avions, de moteurs et d'équipement auprès du gouvernement américain. Le prix final de ces produits étant inférieur au prix payé par le gouvernement canadien, le gouvernement américain a remboursé la différence.

Ces deux cas particuliers sont intéressants. La mort d'une poignée d'individus et des erreurs de prévisions sur quelques contrats, ajoutent 60 millions au budget. Si les prévisions avaient été plus exactes, si les millionnaires vivaient encore, le déficit budgétaire serait le double de ce qu'il a été. Il n'est pas inutile de rappeler à l'occasion de ces deux incidents que les budgets ne sont pas rigoureusement soumis à des forces d'ordre économique.

Passons maintenant aux dépenses. L'accroissement le plus sensible des dépenses est venu de la défense nationale. Les dépenses des trois services de l'armée se sont accrues de 140 millions de dollars, la marine recevant presque la moitié de cette somme. Cette disproportion s'explique sans doute par la mise en chantier de nouvelles unités navales dont la première, un destroyer, a été lancée il y a quelque temps. Une baisse importante de notre contribution à l'assistance mutuelle des pays de l'OTAN ramène

1. Débats de la Chambre des Communes, 20 mars 1956, p. 2903.

l'augmentation des dépenses de la défense nationale à un peu plus de 70 millions, soit près de la moitié de l'augmentation totale des dépenses budgétaires.

Les autres postes de dépenses ne révèlent rien d'aussi spectaculaire. La plupart des dépenses s'accroissent, mais dans certains cas, la hausse est prévisible ou du moins dépendante de facteurs non budgétaires. Telles sont les dépenses au titre des pensions de vieillesse et d'invalidité, et des allocations familiales. Les dépenses des ministères sont en général en hausse, sans qu'on dénote de bonds importants, à l'exception des dépenses du ministère du Commerce qui s'accroissent de près de 20 millions de dollars en raison des frais de stockage du blé.

Face à ces augmentations, quelques chutes sont enregistrées. C'est ainsi, par exemple, que les subventions aux provinces sont légèrement inférieures à celles de l'année précédente et que le déficit important du National Canadien (20 millions de dollars en 1954-55) disparaît.

Faut-il voir dans l'augmentation débridée des dépenses, la volonté d'une politique budgétaire anti-déflationniste? Les montants en cause sont sûrement trop faibles pour qu'on puisse en arriver à une conclusion semblable. D'ailleurs en avril 1955, le ministre des finances avait assuré qu'à part une expansion des travaux publics, on entrevoyait une réduction des dépenses dans bon nombre de ministères¹. La réalité fut cependant bien différente.

Au tableau IV sont colligées les transactions non budgétaires du gouvernement fédéral et les mouvements de certains postes du bilan. Quelques changements importants par rapport à l'année précédente sont remarquables. C'est ainsi que des prêts considérables ont été consentis au National Canadien alors que l'année précédente près de cent millions de dollars avaient été remboursés par cette compagnie. En sens inverse, la Société Centrale d'hypothèque et de logement qui avait obtenu des prêts importants de l'État au cours des deux dernières années, a commencé à rembourser en 1955-56. Enfin, la voie maritime du Saint-Laurent donne lieu à un prêt de vingt millions au cours de l'année qui se termine.

1. Débat de la Chambre des Communes, 5 avril 1955, p. 2876.

COMMENTAIRES

Tableau IV

État des opérations financières du gouvernement fédéral pendant l'exercice 1953-54

(en millions de dollars)

Détails	Compte de caisse	Détails	Compte de caisse
Dépenses budgétaires.....	4,437.1 (B)	Revenus budgétaires.....	4,385.4 (A)
Déficit budgétaire..... (A-B)	52.0		
Prêts, avances et placements:		Remboursements de prêts, placements et avances:	
Compte de soutien des prix agricoles.....	4.4	Société centrale d'hypothèque.....	9.1
Atomic Energy of Canada...	12.0	Fonds du change.....	25.0
Radio-Canada.....	8.5	Prêts au Royaume-Uni.....	45.2
Commission du prêt agricole.	4.9	Prêts à d'autres pays.....	25.7
Canadien National.....	177.8	Autres.....	13.0
Voie Maritime du Saint-Laurent.....	20.2		
Anciens combattants.....	7.0		
Fonds monétaire international.....	5.6		118.0 (D)
Autres.....	13.2		
	253.6 (C)		
Excédent des prêts sur les remboursements..... (C-D)	135.6		
Autres sources régulières de sorties de caisse:		Autres sources régulières de rentrées de caisse:	
Caisse d'urgence des Prairies.	4.7	Rentes sur l'État.....	67.5
Dette échue, baisse nette....	15.3	Fonds de pension et assurances gérées par l'État... ..	140.5
Autres.....	9.7	Comptes spéciaux de défense.	7.0
	29.7 (F)	Réserves pour prestations aux anciens combattants..	6.7
		Caisse de sécurité de la vieillesse.....	12.8
		Autres.....	32.7
			267.2 (E)
Échéance de dette.....	2,331.2	Excédent des autres rentrées de caisses sur les sorties (E-F)	237.5
Total des besoins financiers (G)	7,051.6	Total des recettes courantes....	4,770.6 (H)
		Déficit financier..... (G-H)	2,281.0

COUVERTURE DU DÉFICIT FINANCIER

Émissions de titres de la dette (y compris renouvellements et conversions).....	3,229.1	
(-) Déficit financier.....	2,281.0	
Entrée nette de fonds.....		948.1
Accroissement de l'encaisse du Receveur général.....	297.0	
Achat de titres pour le portefeuille de l'État et le fonds d'amortissement.....	651.1	
Utilisation de l'entrée nette de fonds.....		948.1

Les rachats et échanges de dette ne se chiffrent qu'à 2,331 millions en 1955-56, c'est-à-dire 50 p.c. du montant racheté l'année précédente.

On constatera au tableau IV que le déficit financier représente 2,281 millions de dollars qui a été plus que largement comblé par des émissions de titres de dette de 3,229 millions. En raison de ces émissions, la dette non échue s'est accrue de 898 millions de dollars au cours de l'année, chiffre considérable qui marque un changement brusque dans les mouvements de la dette publique. En effet, depuis la fin de la guerre, la dette non échue a eu tendance à décroître. L'année 1954-55, marque le point culminant de cette tendance. Cette année-là, la dette non échue n'était plus que de 14,496 millions; un accroissement de 898 millions représente une hausse de plus de 6 p.c.

Les nouvelles émissions dépassant largement les besoins financiers, l'encaisse du gouvernement fédéral aurait dû s'accroître de plusieurs centaines de millions. En fait, elle n'a été augmentée que de 297 millions, 651 millions étant utilisés à l'acquisition par l'État de ses propres titres non échus, en particulier de bons du trésor.

Puisque les montants en cause sont importants, il y a lieu de se demander quels effets ont eu ces mouvements de fonds. On sait que les pressions inflationnistes étaient très fortes à la fin de 1955. On doit donc supposer que la politique d'emprunt du gouvernement fédéral a permis de réduire l'ampleur de l'inflation en retirant du circuit une partie non négligeable des disponibilités qui s'y trouvaient et en les stérilisant temporairement. Sans doute en rachetant des bons du Trésor à la Banque du Canada, l'État incite-t-il la Banque à intensifier ses achats d'obligations, mais en forçant les banques à charte à accroître leur coefficient de liquidité, celle-ci a mis un frein à l'expansion du crédit.

* * *

Abordons maintenant le budget de 1956-57 présenté par M. Harris, au mois de mars. Il a déçu. Le caractère neutre du nouveau budget, l'absence apparente d'initiative a donné lieu à des attaques où des considérations politiques aussi bien qu'économiques se manifestaient.

Étant donnée la rapide reprise de 1955 et le très haut niveau d'activité qui prévaut depuis lors, plusieurs attitudes étaient susceptibles d'orienter le budget de 1956-57.

La première attitude consistait à réduire les impôts puisqu'avec les récents taux, le rendement escompté en 1956-57 devait être très élevé, couvrant largement les dépenses courantes (à condition qu'il n'y en ait pas de nouvelles). Le raisonnement, en somme, est le suivant: les dépenses gouvernementales n'augmentent pas ou peu, le rendement monte en raison de la prospérité générale, diminuons donc les taux ou accordons des exemptions plus généreuses.

Cette attitude se heurte à plusieurs objections. En premier lieu, une bonne logique keynesienne est incapable d'associer une inflation menaçante et une réduction de l'impôt. Cela se conçoit aisément. Réduire les taux ou l'assiette de l'impôt, c'est encourager la consommation au moment même où la stabilité des prix exigerait qu'on la retienne. Déjà en raison du budget de 1955-56 l'impôt sur le revenu des particuliers doit baisser d'un point supplémentaire en 1956-57. C'est plus que suffisant.

En second lieu, il n'est pas exact de supposer que les dépenses courantes se maintiendront au niveau de l'année dernière et ce, pour deux raisons. Le gouvernement a récemment annoncé une hausse des salaires des employés fédéraux. Cela peut sembler contredire ce qui a été dit au paragraphe précédent mais s'explique dans une certaine mesure par des raisons de régie interne et n'est pas déterminé par la situation économique générale. D'autre part, des dépenses tout à fait nouvelles sont envisagées pour l'avenir; c'est ainsi, par exemple, que le projet d'assurance-santé peut éventuellement entraîner des dépenses importantes au cours des budgets subséquents. À quoi cela servirait-il de diminuer les taux de l'impôt maintenant pour avoir à les relever plus tard? Les conséquences psychologiques pourraient être défavorables au gouvernement actuel. Au contraire, maintenir la structure actuelle des impôts permettrait, si la croissance accélérée de l'économie canadienne se maintient, d'incorporer petit à petit ces dépenses, sans hausse importante des taux. La transition serait d'ailleurs facilitée par la diminution éventuelle des dépenses d'armement.

En troisième lieu, si même il avait été possible de réduire les impôts cette année, en reportant, par exemple, à plus tard l'augmentation de salaires des fonctionnaires ou en prévoyant un

surplus nominal plutôt que le surplus anticipé de 113 millions, le sens politique le plus élémentaire ferait reporter ces réductions à l'année prochaine. Les élections auront lieu, en effet, en 1957. Si le rendement des impôts continue de croître rapidement, des coupes dans les taux actuellement en vigueur, ne manqueraient pas d'influencer le résultat des élections. Doit-on faire grief à un gouvernement quel qu'il soit de se laisser influencer par des considérations de cet ordre? Ce serait méconnaître les fondements du régime.

En définitive, la théorie économique, la prudence financière et le bon sens politique pactisaient contre la réduction des impôts. Une telle alliance est rare et mérite d'être signalée. Elle explique la neutralité du dernier budget et l'absence totale d'éléments nouveaux qu'il apporte. Les tendances inflationnistes ne sont quand même pas suffisamment intenses pour qu'il soit nécessaire de recourir à des accroissements des impôts directs. D'autre part, aucun secteur de la production ne se trouvant dans un état critique à la hausse ou à la baisse, il ne semble pas nécessaire non plus de réaménager les droits d'accise.

Ne voulant donc pas réduire les impôts, ne pouvant valablement pas les accroître et ne trouvant aucune raison d'en réaménager la structure, le ministre des finances n'a rien modifié et a laissé courir.

De là vient l'ambiguïté du budget. Le ministre des finances a insisté sur le rôle des exportations dans la reprise de l'économie canadienne. Des membres de l'opposition ont alors conclu que le gouvernement en reconduisant la structure fiscale laisse «l'autre tout faire», c'est-à-dire qu'il accepte en somme que le tempo de l'économie canadienne lui soit donné par l'économie américaine. On a aussi signalé qu'avec un budget aussi terne, le ministre des finances semblait manifester une inertie incompréhensible en face des problèmes, importants ou secondaires, que toute économie nationale remet en question chaque année.

Il est clair qu'aucune de ces deux explications n'est tout à fait acceptable. Le budget de 1956-57 suit un effort maladroit mais réel du gouvernement fédéral d'activer l'économie. Les déboires qui ont marqué cet effort n'auraient sûrement pas poussé l'État à mettre en veilleuse ses principes d'action, et à laisser l'économie

américaine régir totalement la conjoncture canadienne. Que le ministre canadien ait jugé que le parallélisme actuel des deux économies est acceptable, cela se comprend facilement. Mais il n'y a pas de principe en cause. Enfin, que le ministre n'ait pas jugé bon d'intervenir plus avant dans le soutien de certains secteurs de l'économie est acceptable. Deux secteurs sont depuis quelque temps l'objet d'attention: le blé et le textile. Un hiver anormal en Europe semble cependant avoir maintenu, au moins temporairement, le cours du blé. Et les profits de l'industrie textile ont quadruplé en 1955 par rapport à 1954. D'une façon générale, la rapidité de la reprise atténue l'acuité des problèmes et relègue les interventions urgentes à plus tard.

On peut donc conclure que le nouveau budget n'est pas aussi terne qu'on l'a souvent décrit. La neutralité est le résultat, semble-t-il de calculs et de prévisions. Ici comme en comptabilité, zéro peut être le total de plusieurs nombres importants: il suffit que les signes soient différents.

Jacques PARIZEAU

Budget provincial 1956

Pour la première fois depuis l'année 1951-52, le gouvernement provincial a terminé son année financière au 31 mars avec un léger excédent des recettes sur ses dépenses de toute nature, d'après les chiffres provisoires fournis dans le dernier discours sur le budget.¹ Cela signifie que même les dépenses d'immobilisations ont été payées grâce aux recettes courantes et non pas par l'emprunt. Les prévisions budgétaires présentées l'an dernier pour 1955-56 laissaient prévoir cet équilibre mais à un niveau qui n'a aucune commune mesure avec les résultats réels, ainsi qu'on peut le constater par les chiffres provisoires donnés par le ministre des finances. Tant du côté des recettes que des dépenses, les prévisions sont dépassées de quelque 58 millions, ce qui confirme notre commentaire de l'an dernier² à l'effet que les prévisions gouvernementales n'ont plus guère de signification, tellement elles s'éloignent de la réalité.

1. *Discours sur le budget*, prononcé par l'honorable Onésime Gagnon, ministre des finances de la Province à l'Assemblée législative de Québec, le 3 février 1956.

2. *L'Actualité Économique*, juil.-sept. 1955, pp. 281-288.